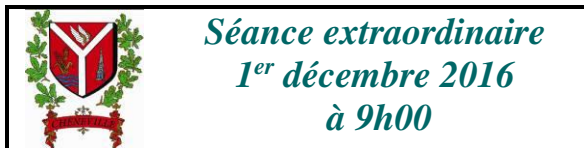


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 1^{er} décembre 2016, à **9 h**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences : madame Nathalie Evrard et monsieur Yves Laurendeau ont motivé leurs absences.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Programme de soutien à des projets de garde – Demande d'appui financier pour la relâche**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-12-301

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-12-302

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE – DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA RELÂCHE

2016-12-303

Programme de soutien à des projets de garde – Demande d'appui financier pour la relâche

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir un service de garde durant la relâche scolaire de 2017, soit du 27 février au 3 mars 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville souhaite présenter une demande d'appui financier au ministère de la famille pour cette activité de «Relâche des bois» dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la

relâche scolaire et la période estivale 2017 du Ministère de la Famille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 pour son projet de la «Relâche des bois»;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des loisirs à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-12-304

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h05.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière